

A.S.E. VALLEE DU GARDON

272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze
www.valleedugardon.free.fr

BULLETIN D'INFORMATION N° 7

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 mars 2015

Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 7 mars 2015 . Nous vous résumons des décisions qui ont été adoptées ainsi que les remarques formulées au cours de cette réunion.

1° approbation des comptes de l'année 2014 :

Après lecture du rapport financier, les comptes pour l'année 2014 ont été approuvés à l'unanimité

2° Rapport d'activité et actions menées en 2014:

Le rapport d'activité présenté et commenté a été validé à l'unanimité.

Après discussion, les principales remarques ont porté sur :

a) La Circulation : En 2014 nous avons obtenu que la vitesse soit réduite à 70 Km/h, cette mesure reste insuffisante. Les personnes présentes ont souligné la nécessité de poursuivre notre action visant à limiter la vitesse à 50 km/h. Nous devons donc en 2015 poursuivre nos démarches auprès du Département pour obtenir les 50 Km/h, un cheminement pour les piétons, et un aménagement pour éviter de couper la route devant la poterie.

b) Le Plan local d'Urbanisme d'Anduze : Suite à notre recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, la Mairie nous a fait parvenir par son avocat un mémoire pour contrer les nos arguments. Nous préparons actuellement avec Maître Dombre la réponse à ce mémoire. Nous soulignerons notamment que le prétendu stationnement sauvage avancé pour justifier l'implantation du Parking n'a jamais existé et que la description de l'état actuel du terrain n'est pas conforme à la réalité. Nous soulignerons également qu'il existe d'autres terrains, disponibles à proximité du centre-ville, mieux adaptés pour implanter ce parking. Enfin nous prévoyons de joindre au dossier une photo-montage pour illustrer l'impact visuel de ce parking sur le paysage.

3° Modification des statuts : La modification des statuts permettant au Conseil d'Administration d'engager des recours devant toute juridiction et de choisir les avocats et professionnels nécessaires, a été adoptée à l'unanimité.

4° Renouvellement du Conseil d'Administration et cotisations 2015

- Les membres du Conseil d'Administration sont renouvelés dans leurs fonctions pour 2015 , à savoir

Présidente : Madame Laurence GARO

Secrétaire : Monsieur Joseph SONTAG

Trésorier : Monsieur Jean-Pierre DE SMET.

- Pour l'année 2015, la cotisation annuelle est maintenue à 5 € par personne

Si vous n'avez pas encore versé votre cotisation pour l'année 2015 nous vous invitons à nous retourner ce bulletin accompagné de votre règlement. Par avance nous vous remercions de votre soutien.

NOM:Prénoms :..... Adresse :

NOM :Prénoms : Adresse :

NOM :Prénoms :Adresse:

Téléphone :Adresse Mail

Cotisation annuelle 2015 : 5 € par personne soit : x 5 € = €